

portant validation du devis de l'entreprise Decor Home pour la réfection des peintures et sol du 2^{ème} étage de l'hôtel de Ville pour un montant de 7 431.54 € HT.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société Decor Home en date du 09/05/2025.

Considérant que la société Decor Home propose l'offre économique la plus avantageuse
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par la société Decor Home pour la réfection des peintures et sol de 3 pièces du 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville pour un montant de 7 431.54 € HT.

Bernay, le 09/05/2025.

P.O. VASSEUR Sylvie
signé électroniquement le 12/05/2025,
par VASSEUR Sylvie, Directeur(trice) Générale des Services

